

LA LETTRE DE L'ENSP

NUMERO SPECIAL :

NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC

N° 6 - PRINTEMPS 2013

SOMMAIRE

Genèse, mise en oeuvre et objectifs du projet

- ◆ Editorial de **M. Claude BALAND**, Préfet, Directeur général de la police nationale [Lire Page 2](#)
- ◆ Mot de **M. Jacky RICHARD**, Conseiller d'Etat, Président du Conseil d'administration de l'ENSP [Lire Page 2](#)
- ◆ Mot de **Mme Hélène MARTINI**, Inspectrice générale, directrice de l'ENSP [Lire Page 3](#)
- ◆ Interview de **M. Bernard VALEZY**, Commissaire divisionnaire, Directeur adjoint et Directeur de la Stratégie, des Formations et de la Recherche [Lire Pages 3 et 4](#)

Identité - [Lire page 5](#)

- ◆ Les missions de l'ENSP
- ◆ Interview de **M. Jean BAZIN**, Attaché principal, Secrétaire général

Les perspectives

- ◆ L'évolution de la formation initiale des commissaires, par **Mme Dominique LAMBERT**, Commissaire divisionnaire, Chef du département des formations professionnelles des commissaires [Lire Page 6](#)
- ◆ L'évolution de la formation initiale des officiers, par **M. Yves NICOLLE**, Commissaire divisionnaire, Chef du site de Cannes-Ecluse [Lire Page 6](#)
- ◆ La recherche, par **M. Didier ROSSELIN**, Commissaire divisionnaire, Chef du département Recherche, Valorisation professionnelle et documentation [Lire Page 7](#)
- ◆ Le département des formations préparatoires, partenariales et internationales (DFPPI), par **M. Thierry GUIGUET-DORON**, Commissaire divisionnaire, Chef du département DFPPI [Lire Page 7](#)
- ◆ Interview de **M. Jean-Marie FIQUET**, Commandant à l'échelon fonctionnel, responsable du Service des relations internationales [Lire Page 8](#)

L'actualité des derniers mois

- ◆ Les pays du bassin méditerranéen à la découverte de la police technique et scientifique française [Lire Page 9](#)
- ◆ Ouverture d'un stage de media training pour les DDSP [Lire Page 9](#)
- ◆ Formation au phénomène AMOK [Lire Page 9](#)
- ◆ Signature d'une convention de partenariat avec la Mutuelle Générale de la Police [Lire Page 10](#)
- ◆ Première formation des agents de recherches privées à l'ENSP [Lire Page 10](#)
- ◆ Accueil de la 18ème promotion d'élèves officiers [Lire Page 11](#)
- ◆ Cérémonie de sortie des auditeurs étrangers à Cannes-Ecluse [Lire Page 11](#)

Témoignage d'**Alain TOURRE**, Inspecteur général honoraire - [Lire page 12](#)

Prochainement à l'ENSP - [Lire page 12](#)

GENÈSE, MISE EN OEUVRE ET OBJECTIFS DU PROJET

Editorial de M. Claude BALAND, Directeur général de la police nationale

La décision ministérielle de rapprocher la formation initiale et continue des commissaires et des officiers de police en maintenant les deux sites de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Cannes-Ecluse a pris effet le 1er janvier 2013. C'est dorénavant l'ENSP, établissement public à la compétence élargie, qui aura la mission de concevoir et réaliser ces formations.

La conjonction avec la tenue des Assises Nationales de la Formation constitue une opportunité de calendrier qu'il faut saisir pour développer ce projet pédagogique, répondre aux attentes des cadres de la police nationale et aux attentes de ses concitoyens.

Le renouvellement du conseil d'administration et la création des conseils pédagogique et scientifique devront actualiser, compléter et étoffer l'offre de formation.

Mot de M. Jacky RICHARD, Président du Conseil d'administration



J'assume depuis novembre 2010 la présidence du conseil d'administration de l'ENSP. C'est un honneur et une charge. Un honneur, car l'ENSP est l'une des grandes écoles qui forment les cadres supérieurs de la République. Une charge, car un établissement public a besoin des orientations stratégiques que lui donne son conseil d'administration.

Or, avec le décret du 24 décembre 2012, un nouvel établissement public est né. Si sa dénomination reste la même, ses missions et son envergure sont notablement élargies. Bien plus que le rapprochement des formations initiales et continues des commissaires et des officiers, le nouvel établissement a pour objectif de créer une dynamique renouvelée de responsabilité et d'efficacité dans le management des cadres de la police nationale. Cet objectif dépasse largement celui, déjà non négligeable, du rapprochement des deux écoles. Pour cela, la logique de l'établissement public unique et responsable doit prévaloir. Son conseil d'administration doit être, aux côtés d'une direction tournée vers l'efficacité opérationnelle,

Ils devront, entre autres priorités, mieux préparer les cadres à un management déterminant la considération et la motivation des fonctionnaires de la police nationale.

Il faut très rapidement que l'ENSP forme efficacement les cadres de la police nationale à exercer leur management qui est encore plus exigeant que dans les autres grandes institutions de service public.

J'attends beaucoup de volontarisme et d'intelligence collective pour atteindre rapidement cet objectif essentiel au bon fonctionnement de la police nationale.

Claude BALAND

Préfet

Directeur général de la police nationale

stratège. A cette fin, sa composition a été à la fois allégée et complétée. Sa mission a été renforcée par une compétence délibérante portant sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de performance (COP), dont le précédent décret ne parlait pas. Le premier COP est en cours de finalisation. De plus, le nouveau décret prévoit la création d'un conseil pédagogique et d'un conseil scientifique qui rendent compte au conseil d'administration. Mme Catherine BRECHIGNAC, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, présidera ce conseil scientifique. Cette personnalité de grande envergure permettra d'élever encore davantage la stature de l'Ecole. L'installation du conseil scientifique aura lieu le 14 mai prochain à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Les Assises de la formation du 7 février dernier ont donné un cap à la police nationale toute entière dans le domaine de la formation. Puisse le nouvel établissement public ENSP être à la fois le creuset et le fer de lance de cette formation dont les enjeux sont si essentiels pour la police nationale et pour les citoyens épris de justice et de sécurité.

Jacky RICHARD
Conseiller d'Etat

Président du Conseil d'Administration

GENÈSE, MISE EN OEUVRE ET OBJECTIFS DU PROJET

Mot de Mme Hélène MARTINI, Directrice de l'ENSP



Depuis le 1er janvier 2013, l'ENSP est chargée de la formation initiale et continue des commissaires et des officiers de police. L'établissement se répartit sur deux sites: celui de Saint-

Cyr-au-Mont d'Or, son siège et celui de Cannes-Ecluse.

Notre ambition est de créer une entité nouvelle chargée de concevoir, de dispenser, de promouvoir des formations innovantes, de haut niveau pour les corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale.

Pour relever ce défi, il sera essentiel de créer un esprit d'équipe parmi les personnels des deux sites, de mettre en place des procédures de travail simples et efficaces. Je veux d'ores et déjà remercier tous ceux qui ont contribué à la mise en place du nouvel établissement et tous ceux qui continuent d'œuvrer au quotidien sur le projet.

Concernant les missions pédagogiques de l'ENSP, les Assises Nationales de la Formation du 7 février 2013 constituent un socle fondateur: individualisation des parcours de formation, développement de la formation au management, amélioration de la relation police-population sont autant d'objectifs à atteindre.

Pour ce faire, l'ENSP a l'obligation de rédiger un contrat d'objectifs et de performance (COP) qui, pour une durée de 3 ans, fixera la stratégie de l'Ecole, en accord avec l'administration de tutelle, la DGPN, qui lui fournira en partie les moyens correspondants. L'Ecole devra, comme tous les opérateurs de l'Etat, dégager des recettes propres.

Pour l'ENSP, c'est une véritable opportunité de mise en cohérence de la formation des cadres de la police nationale que sont les commissaires et les officiers. Nous avons la chance de participer à ce projet pédagogique que nous allons construire avec toutes les compétences et les bonnes volontés disponibles, en concertation avec les personnels et la parité syndicale. ■

Hélène MARTINI
Inspectrice générale
Directrice de l'ENSP

Interview du commissaire divisionnaire Bernard VALEZY, Directeur adjoint, directeur de la Stratégie, des Formations et de la Recherche

La Lettre : «**Quels sont les changements statutaires engendrés par le nouvel établissement public ?**»

Bernard VALEZY : «En fixant de nouvelles missions à l'ENSP, le décret du 24 décembre 2012 intègre des dispositifs statutaires complémentaires et des dynamiques de formation élargies. Outre les travaux de son conseil d'administration, et pour accompagner le pilotage de l'ensemble des activités de formation de l'établissement, la direction de l'Ecole pourra s'appuyer sur deux organes consultatifs nouveaux:

- le conseil pédagogique, composé des représentants des directions actives et services centraux de la police nationale, définit le contenu des formations pour répondre aux besoins opérationnels. Il soumet ses propositions au conseil d'administration.

- le conseil scientifique oriente et pilote les activités de recherche.



C'est à partir des travaux de ces organes de consultation que l'ENSP intégrera dans ses formations initiales et continues les orientations arrêtées par les Assises Nationales de la formation. Ce processus s'inscrira également dans une démarche de mise à jour du référentiel de formation du corps de conception et de direction ou de la rédaction des référentiels métiers et formation du corps de commandement».

GENÈSE, MISE EN OEUVRE ET OBJECTIFS DU PROJET

La Lettre : «Quels sont les impacts au niveau pédagogique ?»

Bernard VALEZY : «La dynamique de la formation continue engagée en 2012 en relais immédiat de la formation initiale sera confirmée et progressivement étendue à l'égard des deux corps».

La Lettre : «Les missions du nouvel établissement ont-elles été redéfinies ?»

Bernard VALEZY : «L'élargissement des missions de l'établissement est réaffirmé, spécialement en direction du monde de la sécurité privée, par une convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées (ESARP) et par l'organisation des sessions de formation pour les cadres et dirigeants d'entreprises de sécurité privée».

La Lettre : «Comment l'ENSP s'investit-elle au niveau de la recherche ?»

Bernard VALEZY : «L'ENSP s'est dotée d'un Centre de recherche. Ses activités confrontent les pratiques professionnelles aux apports de la recherche et de la science, pour déterminer dans quelles conditions des améliorations concrètes et rapides sont possibles. Ces recherches se font avec le concours des différentes directions de la police nationale et pourront être intégrées dans les formations. L'ensemble de ces axes stratégiques renforce la position de l'ENSP en tant qu'acteur clé de la recherche et de la formation en matière de sécurité intérieure».

Bernard VALEZY
Directeur adjoint

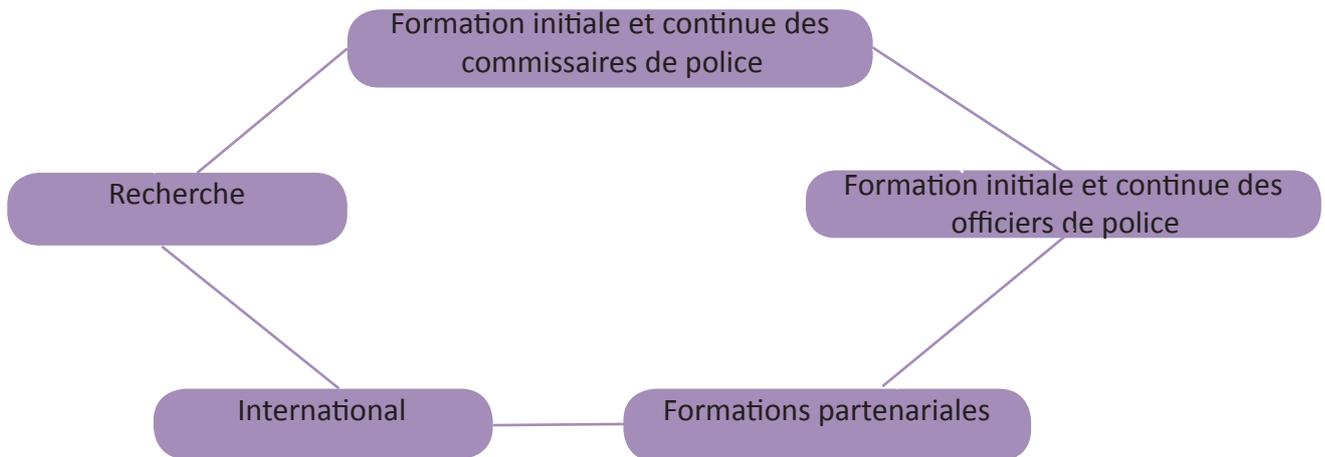
Directeur de la Stratégie, des Formations et de la Recherche



Formation commune à Oissel - crédit : INFPN CPMA Clermont-Ferrand

IDENTITÉ

Les missions de l'ENSP



Interview de l'attaché principal Jean BAZIN, Secrétaire général



La Lettre : «Comment la nouvelle configuration de l'établissement public administratif impacte-t-elle le secrétariat général ?»

Jean BAZIN : «Les nouvelles missions confiées à l'ENSP depuis le 1er janvier 2013 s'inscrivent dans le cadre général de la modernisation des politiques publiques. Elles modifient ainsi au premier chef et très sensiblement le format et l'organisation des missions de gestion et d'administration de l'établissement public. Pour ce qui concerne le secrétariat général, cette accréation est particulièrement significative pour l'ensemble de ses attributions».

La Lettre : «Que représente l'activité du nouvel établissement ?»

JB : «La gestion des ressources humaines et de la masse salariale afférente est portée de 125 à 308 effectifs en liaison avec les SGAP de Lyon et de Versailles. En conséquence, le budget annuel s'accroît de 10 à 24 M€».

La Lettre : «Quelles sont les conséquences sur le plan patrimonial ?»

JB : «Le parc immobilier de l'ENSP est augmenté de 17 000 à 40 000 m² de bâti se répartissant sur les deux sites de St-Cyr-au-Mont-d'Or et de Cannes-Ecluse.

La grande diversité des installations et des équipements techniques nécessite la définition d'une nouvelle programmation pluriannuelle de modernisation».

La Lettre : «En matière de technologies ?»

JB : «L'efficacité des systèmes d'information et de communication conditionne le bon fonctionnement de la nouvelle organisation de l'établissement. C'est avec le soutien technique des directions centrales spécialisées que l'ENSP s'engage dans une stratégie et un programme de convergence technologique de ses deux sites».

La Lettre : «Quels sont les projets pour l'avenir ?»

JB : «Le secrétariat général accompagnera et soutiendra la réalisation des orientations fixées par le conseil d'administration à travers le contrat d'objectifs et de performance 2013/2015. Cette mission de soutien s'inscrira dans le cadre des prescriptions du pilotage stratégique fixées aux opérateurs de l'Etat, notamment en matière de rationalisation des missions et des moyens et de la maîtrise des dépenses publiques». ■

Jean BAZIN
Secrétaire général

LES PERSPECTIVES

L'évolution de la formation initiale des commissaires

Engagée depuis six années dans le processus de refonte de la formation initiale des commissaires de police, l'ENSP poursuit son objectif de professionnalisation de la formation. Ainsi, dans le but de toujours mieux préparer le jeune commissaire de police à ses 5 premières années d'exercice du métier, l'Ecole a initié et piloté l'actualisation du référentiel de compétences socialement attendues réalisé en 2006. 32 commissaires choisis parmi ceux appartenant aux 56, 57 et 58èmes promotions ont participé à ces travaux qui, après validation par le conseil d'administration, serviront à l'élaboration des prochains référentiels de formation.

L'individualisation de la formation se traduit aujourd'hui par un bilan de positionnement que chaque élève issu du mode de recrutement interne passe, en début de scolarité, dans le domaine de l'investigation, l'ordre public, le renseignement, la police administrative, les technologies de l'information et de la communication et enfin des techniques de sécurité en intervention. Ce bilan permet d'apprécier si l'élève possède tout ou partie des compétences attendues en fin de première année. Dans l'affirmative, il est dispensé de suivre les cours dans le domaine validé et se voit proposer d'autres formations.

Il peut aussi être considéré comme une ressource par le formateur. Cette démarche d'individualisation doit se poursuivre pour aller vers un parcours individualisé, contractualisé, tout en préservant l'appartenance à une promotion, expression du travail en équipe et de la solidarité.

Préparer le commissaire à ses futures fonctions, c'est aussi l'amener à maîtriser les aspects juridiques et techniques des fondamentaux du métier de policier mais aussi à être le chef qui donne le cap, qui donne du sens, qui donne de l'énergie, qui rappelle la règle, qui contrôle et qui sanctionne (lato sensu). Les formations aux techniques et pratiques policières ont été renforcées. Le management fait l'objet de nombreuses simulations, jeux de rôle, échanges d'expériences. L'effort doit porter sur une meilleure connaissance de soi, de son mode relationnel interpersonnel, sur la gestion de son stress et de celui de ses équipes. ■



Dominique LAMBERT
Commissaire divisionnaire
Chef du département des formations professionnelles des commissaires

L'évolution de la formation initiale des officiers

La réunion des deux écoles de cadres de la police nationale a du sens si elle s'appuie, au-delà des aspects gestionnaires, sur un projet pédagogique.

Ce projet se mettra en place progressivement, les promotions en cours



conservant pour le moment leurs calendriers respectifs.

La mise en cohérence des scolarités consistera d'abord à analyser les rapprochements possibles et à promouvoir les bonnes pratiques. Les échanges avec la sous-direction de la formation et du développement des compétences (SDFDC) seront

nécessaires : il serait en effet paradoxal de vouloir rapprocher la formation des cadres sans se soucier des autres corps ni de la cohérence d'ensemble du dispositif de formation de la police nationale. Il y a de nombreux chantiers communs : le statut de formateur, les méthodes pédagogiques, le e-learning...

L'annonce faite par le ministre de l'Intérieur, lors des Assises de la formation, d'une durée réduite de scolarité pour les élèves issus du recrutement interne va nous amener dans un premier temps à réviser fondamentalement l'organisation des scolarités sur les sites de Saint-Cyr et de Cannes-Ecluse. Dès lors, les possibilités de mise en synergie seront plus évidentes. Le chantier est ouvert. ■

Yves NICOLLE
Commissaire divisionnaire
Chef du site de Cannes-Ecluse

LES PERSPECTIVES

La recherche

La recherche à l'ENSP, débutée en 2011, s'inscrit dans la compréhension des évolutions très rapides de la société et leurs conséquences pour l'action quotidienne des policiers, en réponse aux attentes légitimes des citoyens en matière de sécurité, devenue un enjeu démocratique.

Si tous les domaines de la science peuvent être interrogés, cette recherche finalisée se fait avec le concours des différentes directions de la police nationale et en étroite collaboration avec les policiers et leur environnement.

Les premiers projets concernent :

- l'impact des pratiques managériales sur les risques psychosociaux,
- la construction de l'intelligence territoriale de sécurité publique,
- la comparaison européenne des systèmes de management des forces de sécurité face au changement,
- les pratiques et difficultés quotidiennes en matière de déontologie,
- les conditions d'amélioration de la confiance citoyenne.

Un autre projet qui vient de débiter est d'ouvrir la voie des écoles doctorales pour les hauts potentiels de la police nationale.



Au cours de toutes ces études à vocation opérationnelle de la lutte contre toutes formes de délinquance et de criminalité, et orientées pour un meilleur service public, les conditions de leur transfert en formation initiale ou continue sont régulièrement abordées et mises en œuvre par une Unité de Valorisation Professionnelle.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, l'Ecole dispose d'un Centre de Recherche dirigé par le Professeur Patrick LACLEMENCE de l'Université Technologique de Troyes et conseiller recherche au CHEMI, lequel s'appuie sur le conseil scientifique dirigé par Mme Catherine BRECHIGNAC, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. ■

Didier ROSSELIN

Commissaire divisionnaire

Chef du département recherche, valorisation professionnelle et documentation

Le département des formations préparatoires, partenariales et internationales



Le nouveau département des formations préparatoires, partenariales et internationales de l'ENSP intègre une division du même nom sur le site de Cannes-Ecluse, dirigée par un membre du corps de conception et de direction, assisté de plusieurs officiers et d'un personnel administratif.

Pour le moment, c'est surtout la classe préparatoire intégrée et les auditeurs étrangers qui sont, dans un premier temps, mis en synergie.

Le chef du département, implanté à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, coordonne les formations, les recrutements, les conventions, et anime l'activité globale, en déléguant à son chef de division toutes les décisions locales.

La coopération entre les deux sites a démarré depuis le mois de janvier, après une année 2012 qui avait vu débiter un dialogue constructif, et se déroule à la satisfaction de tous, en utilisant tous les moyens de communication modernes mis à notre disposition afin de pallier l'éloignement des deux sites.

Les auditeurs étrangers ont débuté leur formation à Cannes-Ecluse début janvier et la termineront en décembre, alors que sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, la scolarité des auditeurs va de septembre à fin juin.

Les partenariats programmés au second semestre 2013 le sont tous dans le Rhône, notamment avec La Poste, le CDSE, et les futurs dirigeants d'entreprises de sécurité privée, d'ici à la première semaine de juillet. ■

Thierry GUIGUËT-DORON

Commissaire divisionnaire

Chef du département des formations préparatoires, partenariales et internationales

LES PERSPECTIVES

Interview du Commandant à l'échelon fonctionnel Jean-Marie FIQUET, responsable du service des relations internationales

La Lettre : « Comment l'ENSP participe-t-elle aux actions de coopération de la police française ? »



Jean-Marie FIQUET : « L'action internationale de l'ENSP s'inscrit dans le cadre des politiques nationales de coopération. Elle utilise pour instrument essentiel une démarche partenariale: la diversification des partenariats augmente le volume de l'activité et les « retours » en formation. L'Ecole forme des stagiaires étrangers francophones venus du monde entier, elle assure également des formations pour le compte des agences européennes CEPOL et FRONTEX et pour INTERPOL ».

La Lettre : « La nouvelle configuration de l'établissement public administratif a-t-elle des conséquences dans le domaine international ? »

JMF : « Bien sûr, même si les profits ne sont pas immédiats, il est certain que la réunion des deux écoles de formation des cadres supérieurs et intermédiaires de la police française place l'ENSP au niveau des grandes académies de police européennes. Elle acquiert donc une meilleure visibilité, par la taille et le nombre, mais aussi par la diversité de ses parcours de formation professionnelle, qui intègrent désormais les niveaux licence et Mastère ».

La Lettre : « Quelles sont les perspectives à l'international dans cette nouvelle configuration ? »

JMF : « L'Ecole entreprend plusieurs chantiers, qui sont inscrits dans son contrat d'objectifs et de performance : d'abord le renforcement et la reconnaissance de la pratique de l'anglais en situation professionnelle, avec un dispositif d'E-Learning et une certification en langues pour les élèves commissaires et officiers ; ensuite, la mise en place d'échanges pérennes avec d'autres écoles de police européennes, pour que tous les élèves puissent bénéficier d'une expérience à l'étranger au cours de leur formation. Enfin, la refonte du module international pour l'adapter aux exigences d'un premier poste. »

La Lettre : « En conclusion ? »

JMF : « Nous sommes en phase avec une démarche européenne qui vise à rationaliser et harmoniser les formations aux métiers de la sécurité dans un espace d'éducation partagé. En étant plus visible et reconnue, l'ENSP deviendra un acteur essentiel de la formation de police au sein de l'espace européen. »

Jean-Marie FIQUET
Chef du service des relations internationales



L'ACTUALITE DES DERNIERS MOIS

Les pays du bassin méditerranéen à la découverte de la police technique et scientifique française

Du 28 janvier au 1er février 2013, l'ENSP a accueilli sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or le 7ème séminaire Euromed Police III ayant pour thème «Les techniques et procédures de la Police scientifique».



Cette formation réunissait 31 cadres de la police venus de 8 pays du sud de la Méditerranée, à

Ouverture d'un stage de media training pour les DDSP

Le 13 décembre 2012 a eu lieu à l'ENSP le premier stage de «media training» destiné spécifiquement aux directeurs départementaux de sécurité publique.

La journée a été animée par le commissaire divisionnaire Corinne GROULT-MAISTO, le Service d'information et de communication de la Police nationale (SICoP) et la division communication de la Direction centrale de la sécurité publique.

La journée s'est déroulée en plusieurs phases:

- des phases de briefing sur les enjeux stratégiques de la communication, les points de vigilance et les moyens de réussir une interview, un communiqué ou une conférence de presse,
- des mises en situation animées par un journaliste, et filmées,

Formation au phénomène AMOK

Les lieutenants stagiaires de la 17ème promotion ont participé début 2013 à des séances de sensibilisation « Intervenir face à un ou plusieurs tueurs

en chaîne ».

Le terme AMOK provient des Philippines et définissait à l'époque l'état de transe dans lequel pouvait

savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, l'Autorité Palestinienne et la Tunisie. Durant la semaine, 15 experts français mais aussi algérien, espagnol, libanais et tchèque, se sont ainsi succédé lors de conférences afin de traiter, dans un programme exhaustif, l'ensemble des techniques et procédures employées en matière de police scientifique. Les participants ont en outre pu assister à une simulation de la gestion d'une scène d'attentat terroriste organisée par l'unité Constox de la Sous-direction de la Police Technique et Scientifique.

Enfin, les stagiaires ont également pu bénéficier d'une visite du Laboratoire de Police Scientifique d'Écully ainsi que d'une présentation de la Sous-direction de la Police scientifique d'Interpol. ■

- des phases de débriefing sur les prestations des stagiaires.

Dans le cadre des instructions du DGPN qui a insisté sur le caractère prioritaire de ces formations, sept

sessions sont organisées en 2013. ■



se trouver un guerrier capable alors de décimer une tribu avec une arme blanche. Ce qui pouvait mettre fin à ces actions, était la mort provoquée par ses opposants ou alors son suicide.

Le programme comportait d'une part des simulations dans les locaux du site de Cannes-Ecluse pilotées par les formateurs APP de l'Ecole, et d'autre part, une présentation en salle par les psychologues et ces formateurs au cours de laquelle étaient abordés des notions psychologiques, l'historique et définitions du phénomène AMOK. ■

L'ACTUALITE DES DERNIERS MOIS

Signature d'une convention de partenariat avec la Mutuelle Générale de la Police



Le 15 janvier 2013 au siège de la Mutuelle Générale de la Police à Créteil, son président, M. Benoît BRIATTE, a signé la première convention de partenariat de

recherche avec l'ENSP représentée par Mme Hélène MARTINI, et l'Université Lyon II représentée par le Professeur Philippe SARNIN, Maître de conférence en psychologie du travail et des organisations.

En présence de M. Pierre DERROUCH, sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, M. Pascal LALLE, directeur central de la sécurité publique, Mme Martine NAUTE, directrice adjoint de la DCSP, M. Luc CHALON, sous directeur de la Formation et des Compétences, le Docteur de prévention Mme Florence FOULLON et de nombreuses autres personnalités, M. Jean-Sébastien COLOMBANI, doctorant, a présenté son projet de thèse intitulé : «Pour un

Management Durable de l'Activité Policière». Dans le cadre du dispositif de prévention du ministère de l'Intérieur, les chefs de service responsables de la performance publique et de la confiance qu'accorde la population à la police nationale, ont intégré l'enjeu incontournable que constitue la préservation de la santé et de la sécurité de leurs collaborateurs.

Pour continuer de progresser dynamiquement dans cette approche, il est nécessaire d'analyser leurs techniques quotidiennes de management et de commandement, dans le but de valoriser et de partager les meilleures pratiques, et ce, tout au long du spectre allant de la formation jusqu'à l'engagement opérationnel.

La MGP Santé a accepté de financer cette thèse doctorale pilotée par M. Patrick LACLEMENCE, Professeur à l'Université Technologique de TROYES et Directeur du Centre de Recherche de l'ENSP, et placée sous la direction de thèse de M. Philippe SARNIN. ■

Première formation des agents de recherches privées à l'ENSP

Dans la continuité de la convention de partenariat signée le 31 août 2012 entre l'ENSP et l'Ecole Supérieure des Agents de Recherches Privées (ES-ARP), les deux écoles ont organisé sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, pour la première fois, une session de formation continue à destination de ces agents les 18 et 19 décembre 2012.

Ce stage portait sur la thématique de la «disparition de personnes» et visait à rechercher des complémentarités pour une réponse adaptée aux différents cas de disparitions.

Des formateurs de l'ENSP, de l'ESARP, de la direction centrale de la police judiciaire et de la direction interrégionale au recrutement et à la formation sud-est participaient à ces deux journées. Les stagiaires ont pu ainsi identifier le cadre réglementaire, institutionnel et déontologique dans lequel s'inscrit une recherche de personne disparue.

Cette action de formation, qui prend place dans un mouvement plus large d'ouverture au monde de la sécurité privée, est un premier pas sur la voie d'une coopération à long terme. ■



L'ACTUALITE DES DERNIERS MOIS

Accueil de la 18ème promotion d'élèves officiers

Le 14 janvier 2013, Mme Hélène MARTINI, directrice de l'Ecole nationale supérieure de la police, a accueilli sur le site de Cannes-Ecluse les élèves-officiers de la 18ème promotion composée de 71 élèves et de 15 auditeurs étrangers.

Etaient présents M. Bernard VALEZY, directeur adjoint, directeur de la stratégie, des formations et de la recherche, M. Yves NICOLLE, chef du site de Cannes-Ecluse et du département des formations professionnelles des officiers de police, M. José MARTINEZ, son adjoint, M. Axel FAVIN, responsable de la liaison opérationnelle, M. Thierry VOLLEREAU, coordinateur des divisions pédagogiques, et Mme Karine SABATE DUMONTEIL, secrétaire générale adjointe.

Mme MARTINI a tout d'abord félicité les élèves pour leur réussite au concours et a ensuite présenté les priorités définies par M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur, incombant aux futurs lieutenants de police.

Messieurs NICOLLE et VOLLEREAU ont présenté le nouvel organigramme et la formation dispensée aux officiers de police. La traditionnelle journée des Lauréats avait été organisée le 4 décembre 2012 pour permettre aux futurs élèves officiers de découvrir leur nouveau cadre de travail.

La séance s'est poursuivie par la présentation des services du secrétariat général du site de Cannes-Ecluse.



Cérémonie de sortie des auditeurs étrangers à Cannes-Ecluse

Durant près d'une année, 13 auditeurs étrangers dont 4 femmes représentant 12 nationalités, ont suivi une formation sur le site de Cannes-Ecluse.

Le sous-préfet de Provins, Thierry BONNET, a présidé la cérémonie de sortie des auditeurs étrangers de la 17ème promotion d'élèves officiers de police le 20 décembre 2012. Après avoir passé en revue l'ensemble de la promotion en présence de M. Yves NICOLLE, directeur de l'établissement, le sous-préfet procéda à une remise de diplômes aux 13 auditeurs en stage depuis le 3 janvier 2012.

Ces auditeurs étrangers ont intégré les groupes et ont suivi la même scolarité. La plupart d'entre eux possédaient déjà une solide expérience professionnelle dans leur pays d'origine, le Brésil et le Soudan, pour la première fois à l'Ecole, les Iles Comores, Djibouti, le Gabon, la Guinée (Conakry) Haïti, le Liban, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.



Le verre de l'amitié rassemblant de nombreuses personnalités et élus locaux, les personnels et les élèves, a clôturé cette cérémonie généreuse en temps forts.

TÉMOIGNAGE

«La mise en place début 2013 d'une seule entité de formation pour les commissaires et les officiers, placée sous l'égide de l'établissement public de l'ENSP, me rappelle ce que j'ai pu rencontrer en 1965.

A cette époque, le baccalauréat suffisait pour se présenter au concours externe d'officier de police adjoint et la formation des cadres de la sûreté nationale -qui deviendra police nationale au terme de la loi du 9 juillet 1966 – s'effectuait à l'époque au sein de l'Ecole nationale de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Agé de 21 ans, j'étais le plus jeune O.P.A. d'une promotion de 300 élèves. Après une formation réglementaire de deux mois en juin et juillet 1965, les stagiaires devaient rejoindre leur service d'affectation. La rapidité de cette formation devait s'expliquer par d'impérieux besoins en effectifs, dus à de nombreux départs à la retraite.

Au regard de la formation actuelle des officiers (18 mois), il est permis de s'interroger sur l'«éducation policière» dispensée par des enseignants qui, certes compétents et motivés, étaient soumis aux délais de formation impartis. Ce véritable bourrage de crâne laissait peu de place aux échanges qui n'interviendront que sur le terrain, véritable lieu de formation pratique.

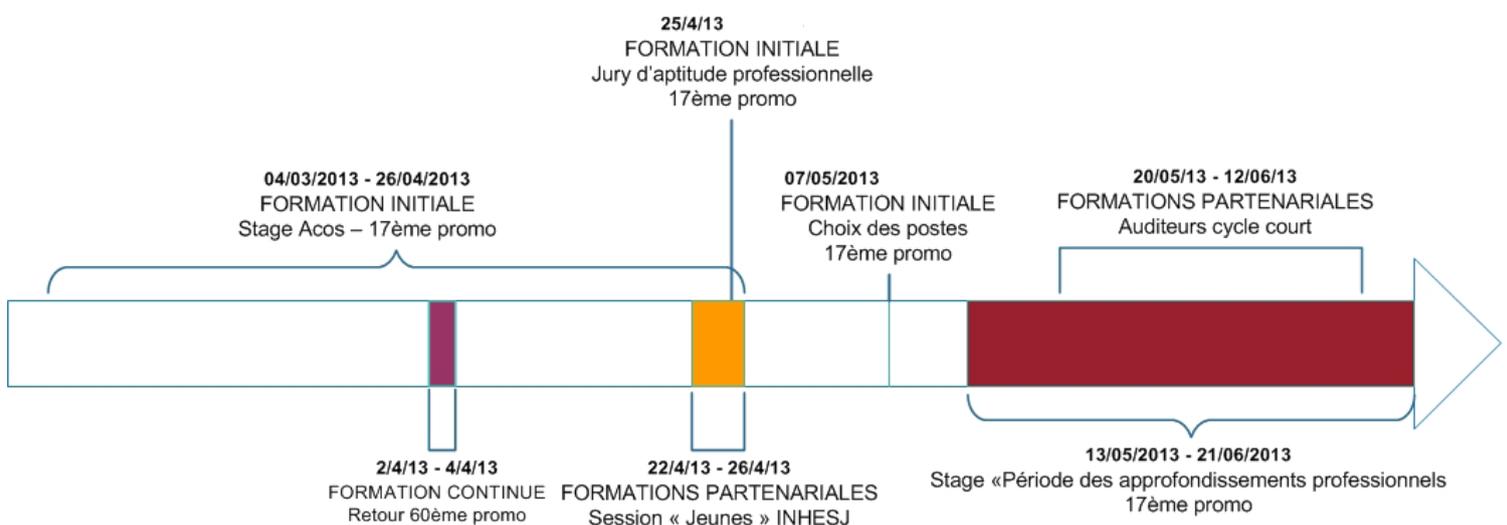
Durant notre séjour à l'Ecole, nous croisons les élèves-commissaires et officiers de paix, eux aus-

si en formation, dont le nombre était restreint. Nous étions logés dans des chambres-dortoirs du bâtiment en U où les cours étaient aussi dispensés. Les cours d'initiation à la dactylographie et d'identité judiciaire se déroulaient souvent sous les combles. Un gymnase, le grand amphithéâtre actuel, était le seul équipement sportif de l'Ecole avec un stand de tir non couvert.

En septembre 1970, après ma réussite au concours interne de commissaire de police, j'intégrais la 22ème promotion au nombre de 120 élèves-commissaires. La formation initiale était constituée d'une deuxième année réservée à un stage pratique dans les services. Nous nous adaptâmes à cette réforme et à ses premiers préceptes de management. Les nouveaux équipements mis à disposition (immeuble avec salles de cours et chambres individuelles ainsi qu'un gymnase) facilitaient notre prolongation de séjour. Les années passant, j'ai pu mesurer l'évolution de l'enseignement dispensé par l'ENSP, heureusement ouverte aux femmes en 1975: le management, la prise en compte du parcours individualisé de l'élève, l'ouverture vers l'extérieur, y compris le secteur privé, les échanges internationaux, l'importance accordée aux relations police-population, sont autant de domaines relevant de l'excellence. La nouvelle réforme pédagogique constitue un magnifique enjeu pour améliorer et conforter notre politique de sécurité».

Alain TOURRE
Inspecteur général honoraire

PROCHAINEMENT À L'ENSP



Directeur de la publication : Hélène MARTINI - Rédaction : Comité de rédaction
Conception, photos : Service communication - Impression : Ministère de l'Intérieur.